

- Depuis le 1^{er} janvier, les magasins n'ont plus le droit de jeter leurs invendus non-alimentaires
- En Charente, le décret n'a pas encore produit d'effets ■ Les circuits de retraitement sont en place.

Invendus à céder coûte que coûte

Fabien NOUVÈNE
f.nouvene@charentelibre.fr

Des machines à laver en état de marche broyées faute d'acheteurs. Des chaussures incinérées car plus de saison. C'est fini depuis le 1^{er} janvier. Le gouvernement a publié un décret prohibant la destruction des invendus non-alimentaires, un des volets de la loi 'Anti-gaspillage et économie circulaire' promulguée en février 2020. En Charente, les distributeurs assurent avoir pris les devants (lire ci-dessous). Les circuits de reclassement sont bien installés.

Où vont nos invendus ? Dans un premier temps, pas bien loin. Ils restent en magasin sous les étiquettes 'soldes', 'déstockage', 'liquidation'... Autant de termes pour désigner une même combine : baisser les prix pour écouler les stocks. « *Les fins de série sont vendues à prix cassés* », confirme Maxime, cadre du magasin Decathlon de Champniers. Idem dans la plupart des enseignes. « *On solde entre 10 et 15 % du textile* », estime José Da Silva, gérant de l'Intermarché de Jarnac. D'autres tentent de maintenir les prix. « *Quand un produit ne se vend pas, je le fais tourner dans les autres magasins, généralement, il finit par trouver preneur* », dévoile Antoine Garnaud, gérant de cinq magasins de chaussures dans le département (Rondinaud, La Pantoufle...).

De Laval à Angoulême, escale à Guéret

Une fois ce premier écrémage terminé, un nouvel acteur entre en scène. « *On travaille avec des revendeurs et soldeurs* », explique Sébastien Fiengo, directeur de Daceco, un grossiste dans l'électroménager basé à Soyaux. Là, le parcours des invendus change d'échelle. Tania Rosato trace l'itinéraire. « *Notre siège se fournit dans toute l'Europe* », indique la cogérante du magasin Noz, à



À L'Isle-d'Espagnac, Envie 16 redonne vie à des appareils invendus et abîmés.

Photo Renaud Joubert

Champniers. Les produits convergent vers l'entrepôt national, à Laval (53), puis sont dispatchés vers la plateforme régionale, à Guéret (23). Les clients les retrouvent ensuite sur les étals. « *On obtient des prix entre 40 et 70 % inférieurs au tarif d'origine* », décrit François Vallée, directeur commercial de Comerso, entreprise girondine spécialisée dans la gestion des invendus.

De plus petits commerçants rechignent à s'adresser aux déstockeurs. « *Ils prennent une paire de chaussure à 4 €, justifie Antoine Garnaud. Ça ne vaut pas le coup.* » Deux fois par an, il monte un stand à la braderie de La Rochefoucauld pour écouler les pièces délaissées.

“
Les fins de série
sont vendues
à prix cassés.”

À l'inverse, les grosses entreprises gèrent le circuit en interne. C'est le cas de Lidl via sa base logistique de Vars. Après une première démarque en magasin, les produits sont renvoyés vers un entrepôt centralisateur à Nantes. Là, « *ils déterminent les prix et nous les renvoient* », explique Arnaud Vautrin, le directeur régional. Retour à la case départ, dans

les rayons, à moitié prix.

La dernière étape du périple mène vers deux sorties : le don pour les articles en bon état, la poubelle pour les objets abîmés. « *On donne le textile à la Croix-Rouge* », témoigne José Da Silva, de l'Intermarché de Jarnac. « *Le peu d'invendus qu'on a, notamment les produits d'hygiène, on les donne à la Banque alimentaire* », assure Simon Ricaud, le directeur de Leclerc Lunesse, à Angoulême. C'est grâce à ce genre de dons qu'Emmaüs propose régulièrement du mobilier neuf. Ce mois-ci, des matelas impeccables à très petit prix.

En cas de déchirure, les vêtements de Decathlon, sont « *renvoyés à l'entrepôt régional* », direction re-

Des milliards d'euros perdus

Chaque année, des milliers de tonnes de produits ne trouvent pas preneurs dans les rayons des magasins. L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) a quantifié ces invendus dans un rapport publié fin novembre. En 2019, « *les invendus en sortie de magasin et d'usine sont estimés à plus de 4,3 Md€ de valeur marchande* », indiquent les auteurs. Les principaux rayons affectés : habillement (1,6 Md€) et culture - DVD, livres - (0,9 Md€). Les raisons de ces flops commerciaux ? Pour 34 % d'entre eux, il s'agit « *d'obsolescence marketing des produits* », selon les termes du rapport. En clair des changements de gammes, fin de série... 28 % des invendus seraient dus à de la surproduction et 24 % à de défauts mineurs des produits. Un élément incite néanmoins à l'optimisme. Les entreprises gèrent mieux leurs flux d'articles. La part d'invendus dans le chiffre d'affaires des magasins est passée de 4,2 % en 2014 et une précédente étude de l'Ademe à 3 % en 2019.

cyclage. L'électroménager, lui, peut rêver d'une seconde vie. Tous les ans, la société Envie16 collecte environ 5.000 tonnes d'appareils dans les déchetteries et magasins du département. Là encore, un nouveau cycle s'amorce. « *On regroupe la collecte dans notre entrepôt de L'Isle-d'Espagnac*, explique Samir Maimouni, le directeur du site. *On fait un tri.* » Ce qui est réparable est confié aux équipes maison et vendu dans les deux magasins de l'agglo. Les produits trop endommagés sont expédiés vers des centres de recyclage spécialisés.

« *À partir de février, les sèche-linge iront à la Sirmet, à Gond-Pontouvre.* » Station broyage, fin du voyage.